

COMMUNIQUE

Portant ouverture du Concours unique d'entrée dans les Grandes écoles militaires étrangères (CUGEM), pour l'année 2024.

L'Etat-major général des Armées communique :

Il est ouvert pour l'année 2024 selon les modalités définies par le présent communiqué, un concours unique pour le recrutement d'élèves officiers destinés à former le vivier pour honorer les places de formation initiale d'élèves officiers, attribuées par les grandes écoles militaires étrangères (Allemagne, Brésil, France, Côte d'Ivoire, Grèce, Italie, Maroc, Niger, Bénin, Burkina-Faso, Türkiye, Sri-Lanka, etc.)

Les épreuves physiques de présélection sont prévues **le samedi 6 et dimanche 7 avril 2024, à Dakar, au stade Iba Mar DIOP et dans toutes les zones militaires.**

Les épreuves écrites, ouvertes seulement aux candidats ayant satisfait aux tests physiques, se dérouleront le **samedi 20 et dimanche 21 avril 2024** à Dakar (lycée Lamine GUEYE), à Saint-Louis, Thiès, Kaolack, Tambacounda, Kolda et Ziguinchor.

Toutes les épreuves sont sous la responsabilité des Commandants de zone militaire, en liaison avec la Division gestion formation (DGF) de l'Etat-major général des Armées.

I- CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert aux jeunes sénégalais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

a)- Conditions communes à tous les candidats :

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- être célibataire, sans enfant ;
- satisfaire aux conditions générales de recrutement dans les Armées ;
- disposer d'un reçu de paiement des frais d'inscription d'un montant de 5500 francs CFA non remboursable, versé à **ECOBANK** du Sénégal dans le compte **N°094 01001 10033920900484** ;
- être reconnu physiquement et médicalement apte par un médecin militaire.

Le profil exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2

b)- Conditions spécifiques au recrutement niveau baccalauréat :

- au 1^{er} septembre 2024, être âgé de 18 ans au moins et de 21 ans au plus ;
- être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme équivalent ou se présenter sous réserve d'obtention du baccalauréat.

c)- Conditions spécifiques au recrutement niveau licence 3 :

- au 1^{er} septembre 2024, être âgé de 19 ans au moins et de 25 ans au plus ;

- être titulaire de la licence 3 ou d'une attestation de réussite ou tout autre diplôme équivalent reconnu par le CAMES ou se présenter sous réserve d'obtention de la licence 3.

II - DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une (01) demande manuscrite établie sur papier ministre adressée au Ministre des Forces armées précisant le niveau (Baccalauréat ou Licence 3) et l'option (sciences ou lettres) choisi par le candidat. Pour la Licence 3 option sciences, les candidats doivent préciser leur matière dominante (Mathématiques, Sciences physiques ou Sciences de la Vie et de la Terre) ;
- deux (02) copies légalisées du certificat de nationalité sénégalaise ;
- trois (03) extraits d'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- deux (02) extraits du casier judiciaire n°3 datant de moins de trois (03) mois ;
- deux (02) copies légalisées du diplôme exigé (Baccalauréat Licence3) ;
- un certificat d'inscription en 3^e année de la licence pour les candidats du niveau universitaire se présentant sous réserve d'obtention de la licence 3 ;
- un (01) certificat de scolarité de la classe de Terminale pour les candidats se présentant sous réserve d'obtention du baccalauréat ;
- un (01) certificat médical d'aptitude datant de moins de trois mois, délivré par un médecin militaire et attestant le profil exigé ;
- quatre photos d'identité récentes du candidat ;
- une (01) enveloppe timbrée grand format et portant l'adresse exacte du candidat (e) et numéro de téléphone ;
- deux certificats de résidence datant de moins de trois mois ;
- un reçu de paiement des frais d'inscription d'un montant de 5500 francs CFA non remboursable, versé à **ECOBANK** du Sénégal dans le compte **N°094 01001 10033920900484** ;

Le dépôt des dossiers est ouvert dans toutes les zones militaires à partir du **mercredi 3 janvier 2024**.

La clôture de dépôt des dossiers des candidats complets et conformes est prévue, le **lundi 4 mars 2024 à partir de 17h 00**, au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou des brigades de gendarmerie nationale.

Les dossiers vérifiés conformes sont transmis à la DGF, le **vendredi 15 mars 2024** au plus tard par les commandants de zone militaire. Tout dossier non conforme reçu à la DGF après cette date ne sera pas pris en considération.

La liste des candidats autorisés à participer au concours sera fixée par arrêté du Ministre des Forces armées et diffusée à l'issue.

Les candidats peuvent vérifier la présence de leur nom au niveau des Bureaux de garnison des zones militaires.

III - NATURE DES EPREUVES DU CONCOURS

a) Epreuves physiques

Les épreuves physiques portent sur :

- la course à pied de 100 m : coefficient 1
- la course à pied de 1000 m : coefficient 1
- le grimper à la corde : coefficient 1
- le saut en hauteur ou en longueur (au choix) : coefficient 1

Tout candidat ayant obtenu une **moyenne inférieure à 5/20** sur l'ensemble des épreuves ou ayant **zéro à l'une des épreuves** est éliminé. Tout abandon à une épreuve physique entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

La moyenne des notes obtenues aux épreuves physiques est affectée du coefficient 4 et est prise en compte pour le calcul de la moyenne générale à l'issue des épreuves écrites.

b) Epreuves écrites

Les épreuves écrites comportent :

- des épreuves communes de composition française pour tous les candidats et par niveau ;
- des épreuves communes d'anglais pour les candidats (niveau baccalauréat option lettres et niveau licence) ;
- des épreuves de mathématiques pour tous les candidats (niveau baccalauréat) ;
- des épreuves de physiques-chimie pour tous les candidats baccalauréat scientifique ;
- des épreuves de connaissances générales (dominante Histoire, Géographie, politique, économie, relations internationales etc.) pour les candidats d'option licence lettres ;
- des épreuves de Mathématiques et de Physiques-chimie pour les candidats d'option licence sciences selon la matière dominante choisie ;

Ces épreuves sont notées chacune sur vingt (20) et affectées des coefficients suivants :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENTS			
		Niveau Baccalauréat		Niveau Licence 3	
		Option lettres	Option sciences	Option lettres	Option sciences
Français	4h	8	2	8	4
Anglais	3h	4		4	2
Mathématiques	4h	2	4		
Physique-Chimie (PC)	4h		8		
Connaissances générales	1h30			2	
Mathématiques ou PC au choix	4h				8

Toute note inférieure à **5/20** en composition française et dans une matière dominante est éliminatoire (toutes options).

Les candidats seront munis de leur pièce d'identité tout au long des épreuves.

Pour le général de corps d'armée Mbaye CISSE,
 Chef d'état-major général des Armées.

Et par délégation

Le général de division Fulgence NDOUR,
 Sous-chef d'état-major général des Armées.